

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES ARTS ÉNERGÉTIQUES ET MARTIAUX CHINOIS

Taichi chuan – Qigong – Kungfu – Wushu

F F A E M C

RÈGLEMENT DE COMPÉTITION AMCI Saison 2022-2023

RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE COMPÉTITIONS AMCI 1

| | | |
|--------|---|---|
| 1 | Conditions de participation | 1 |
| 1.1 | Les compétitions des ARTS MARTIAUX CHINOIS INTERNES (AMCI)..... | 1 |
| 1.2 | Inscription à la compétition | 1 |
| 1.3 | Les droits d'inscription..... | 1 |
| 1.4 | Documents à présenter à l'enregistrement au début de la compétition | 1 |
| 1.5 | Les compétiteurs mineurs..... | 2 |
| 1.6 | Pesée | 2 |
| 1.7 | Coaching | 2 |
| 1.8 | Film..... | 2 |
| 1.9 | Litiges | 2 |
| 1.10 | Réclamations | 2 |
| 1.11 | La Commission de réclamation..... | 3 |
| 1.12 | La Commission d'organisation de la compétition | 3 |
| 1.13 | Les officiels..... | 3 |
| 1.14 | L'équipe technique..... | 3 |
| 1.14.1 | Sa composition..... | 3 |
| 1.14.2 | Ses responsabilités..... | 3 |
| 1.15 | Accès au site et sécurité | 4 |
| 1.16 | Assurances responsabilité civile..... | 4 |
| 1.17 | En cas de dommage matériel | 5 |
| 1.18 | Utilisation d'images..... | 5 |
| | Image du participant | 5 |
| | Images de l'évènement | 5 |
| 1.19 | Données personnelles | 5 |
| 1.20 | Respect de l'environnement..... | 6 |
| 1.21 | Mesures sanitaires pour la covid19 | 6 |
| 1.22 | Lutte anti-dopage..... | 6 |
| 1.23 | Modification-report-annulation | 6 |
| 1.24 | Loi applicable-litiges | 6 |

REGLEMENT TAO LU, JITI et DUILIAN 8

| | | |
|-------|--|----|
| 1 | Organisation des épreuves | 8 |
| 1.1 | Les disciplines des compétitions de TAOLU, JITI et DUILIAN | 8 |
| 1.2 | Les catégories d'épreuves..... | 8 |
| 1.2.1 | Catégories à épreuves individuelles..... | 8 |
| 1.2.2 | Catégories à épreuves collectives Duilian | 8 |
| 1.2.3 | Catégories à épreuves collectives JITI | 8 |
| 1.2.4 | Nombre d'inscription maximum aux épreuves..... | 8 |
| 1.3 | Les catégories d'âge de la compétition..... | 9 |
| | Les compétiteurs de Taolu et Duilian sont répartis en deux catégories d'âge :..... | 9 |
| 1.4 | L'aire de compétition..... | 9 |
| 1.5 | Équipements et armes | 9 |
| 1.5.1 | La tenue :..... | 9 |
| 1.5.2 | Les armes et instruments : | 9 |
| 1.6 | Musique..... | 9 |
| 2 | Les différents types de championnats et leurs catégories | 10 |
| 2.1 | Catégories et épreuves de « Championnat de France »..... | 10 |
| 2.2 | Catégories et épreuves de « Championnat National des Styles »..... | 11 |
| 2.3 | Catégories et épreuves de « Championnat National des Pratiques » | 14 |
| 3 | Déroulement de la compétition..... | 16 |
| 3.1 | Lors d'une épreuve comprenant 1 à 9 compétiteurs :..... | 16 |
| 3.2 | Lors d'une épreuve comprenant plus de 10 compétiteurs : | 16 |
| 3.3 | Protocole et modalités de passage | 16 |
| 3.4 | Le classement..... | 17 |
| 3.5 | Attribution des titres et récompenses..... | 17 |
| 3.5.1 | Les titres de champions..... | 17 |
| 3.5.2 | Les récompenses..... | 17 |

RÈGLEMENT TUISHOU..... 18

| | | |
|-------|--|----|
| 1 | DESCRIPTION ET OBJECTIFS DU TUISHOU | 18 |
| 2 | LES DISCIPLINES ET RENCONTRES DE TUISHOU | 18 |
| 3 | SYSTEMES DE RENCONTRES | 19 |
| 3.1.1 | Système de rencontre en tournoi pas fixe et pas mobile individuel..... | 19 |
| 3.1.2 | Système de rencontre en tournoi pas mobile par équipe | 19 |
| 4 | DÉROULEMENT DES RENCONTRES | 19 |
| 4.1.1 | Durée..... | 19 |
| 4.1.2 | Cumul des rencontres | 19 |
| 5 | L'AIRE DE CONFRONTATION | 20 |
| 6 | LES CATÉGORIES D'AGE | 20 |
| 6.1.1 | Les compétiteurs de TUISHOU sont répartis en deux catégories d'âge : | 20 |
| 6.1.2 | Compétiteurs mineurs | 21 |
| 7 | LES CATÉGORIES DE POIDS | 21 |
| 7.1.1 | La pesée de vérification..... | 21 |
| 7.1.2 | Les surclassements en tournoi individuel de TUISHOU..... | 21 |
| 8 | CONTRÔLE MÉDICAL | 21 |
| 9 | L'ÉQUIPEMENT ET LES PROTECTIONS | 22 |
| 9.1.1 | La tenue..... | 22 |
| 9.1.2 | Les protections | 22 |
| 10 | L'ARBITRAGE de TUISHOU | 22 |
| 11 | DÉROULEMENT D'UNE ÉPREUVE | 22 |
| 12 | ATTRIBUTION DES TITRES..... | 23 |

RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE COMPÉTITIONS AMCI

1 Conditions de participation

1.1 Les compétitions des ARTS MARTIAUX CHINOIS INTERNES (AMCI)

Les compétitions AMCI est une compétition de Taichi Chuan et autres arts martiaux chinois internes comportant des épreuves de TAOLU, DUILIAN, JITI et TUISHOU.

Ce sont des compétitions ouvertes à tous les pratiquants(es) de Tai Chi Chuan & d'arts martiaux internes, quelle que soit leur nationalité ou lieu de domicile en France ou à l'étranger licencié à la FFAEMC.

Seuls les compétiteurs français peuvent recevoir un titre de champion de France.

1.2 Inscription à la compétition

Chaque compétiteur doit s'inscrire, avant la date de clôture, en ligne (cf site fédéral www.ffaemc.fr).

Aucune autre forme d'engagement que ces modalités d'inscriptions ne sera acceptée, quelle que soit la raison invoquée. Il n'y a pas de possibilité de modifier ses inscriptions passée la date de clôture des inscriptions.

L'inscription à la compétition suppose que le participant a pris connaissance des règlements techniques, sportifs, d'arbitrage, médicaux et de lutte contre le dopage de la FFAEMC, mis à jour pour la saison, règlements qu'il s'engage à respecter.

1.3 Les droits d'inscription

Les droits d'inscription à la compétition sont fixés par le comité directeur de la FFAEMC :

Il n'y a pas de remboursement pour une annulation de la part d'un compétiteur sauf pour un motif majeur (décès d'un parent, blessure avec certificat médical, convocation administrative).

Les droits d'inscription sont à verser au moment de l'inscription par paiement en ligne, ou par chèque à la FFAEMC.

1.4 Documents à présenter à l'enregistrement au début de la compétition

Tout compétiteur doit pouvoir justifier d'une licence compétition FFAEMC de la saison en cours (timbre de licence ou attestation de licence).

Les documents à présenter lors de l'enregistrement sont détaillés ci-dessous.

- **Pour les inscriptions aux épreuves individuelles de TAOLU et/ou TUISHOU :**

- ✓ leur carte d'identité ou passeport
- ✓ leur passeport fédéral à jour et dûment rempli
- ✓ un certificat médical à jour et dûment rempli et comportant obligatoirement le « CERTIFICAT MEDICAL DE NON CONTRE INDICATION A LA COMPETITION » ou le questionnaire de santé de la saison comme prévu dans le règlement médical en vigueur.

- **Pour les inscriptions aux épreuves de groupes JITI ou TUISHOU, et DUILIAN :**

Le responsable du groupe ou du duo procédera à l'enregistrement du groupe en présentant les documents suivants :

- ✓ La liste des participants
- ✓ Leur carte d'identité ou passeport
- ✓ Leur passeport fédéral à jour et dûment rempli
- ✓ Certificat médical à jour et dûment rempli et comportant obligatoirement le « CERTIFICAT MEDICAL DE NON CONTRE INDICATION A LA COMPETITION » ou le questionnaire de santé de la saison comme

prévu dans le règlement médical en vigueur.

La non-présentation de ces pièces (ou leur non-conformité) entraîne automatiquement la défaite par forfait (forfait par décision du Responsable de la Compétition).

1.5 Les compétiteurs mineurs

Les compétiteurs mineurs doivent présenter, en plus des documents demandés ci-dessus, une autorisation manuscrite signée par la personne ayant autorité parentale lui permettant de participer à des rencontres dans les compétitions et manifestations organisées par la Fédération des Arts Energétiques et Martiaux Chinois.

1.6 Pesée

Chaque compétiteur (trice) de TUI SHOU doit se rendre à la pesée de contrôle et au contrôle médical où il doit présenter son certificat médical au médecin mandaté.

1.7 Coaching

Le coaching n'est pas autorisé pendant les épreuves de TAOLU, JITI ou DUILIAN ni pendant les échanges de TUI SHOU. Si c'est le cas, des pénalités seront appliquées. Le cas des compétiteurs handicapés relève de l'autorité du responsable de la compétition.

1.8 Film

Il est autorisé de filmer les épreuves avec l'accord du candidat, sous contrôle du jury, dans les emplacements autorisés et à condition de ne pas gêner le déroulement des épreuves.

Seuls les photographes et vidéastes accrédités par la FFAEMC peuvent opérer dans l'aire de compétition.

1.9 Litiges

Pour les cas non prévus par les présents règlements, ou en cas de litige en compétition, un comité d'appel constitué par le Responsable des Compétitions et le Responsable des Juges et Arbitres du niveau de la compétition concerné statuera, ses décisions seront sans appel.

1.10 Réclamations

En cas de contestation d'une décision de compétition, un compétiteur a le droit de déposer «Réclamation». Toutefois, ce principe doit suivre certaines règles et modalités précises :

- Le compétiteur concerné ou le responsable du club, peuvent déposer réclamation.
- Les participants ne sont pas autorisés à poser des réclamations auprès de l'arbitre ou des juges.
- La réclamation doit être déposée par écrit auprès du Responsable de la Compétition dans les trente minutes qui suivent l'annonce de la décision concernée.
- L'objet de la réclamation sera étudié par la commission de réclamation. La décision sera rendue au plus tard dans l'heure suivant le dépôt de la contestation.
- La réclamation doit être accompagnée de la somme de 75€. La somme sera rendue si la réclamation est justifiée et la décision des juges amendée ; la somme sera conservée et versée à un fond de récompense pour l'élite des compétiteurs si la réclamation s'avère sans fondement et la décision des juges reste inchangée.

Pour être « recevable », et donc prise en considération, une réclamation ne peut être en aucun cas la contestation d'une décision de valeur suggestive.

Elle ne peut concerner :

- qu'une faute technique évidente de jugement ou d'arbitrage,
- qu'une erreur matérielle évidente dans le déroulement pratique de la rencontre,
- qu'un non-respect évident des réglementations,
- qu'une erreur comptable évidente dans le décompte des points,

Les vidéos ne sont pas valables pour toutes réclamations (rappel : il est autorisé de filmer avec l'accord du candidat, sous contrôle du jury, dans les aires autorisées et à condition de ne pas gêner le déroulement des épreuves).

1.11 La Commission de réclamation

Elle sera constituée si besoin le jour de la compétition par le Responsable de la Compétition.

Elle a la responsabilité de recevoir les réclamations des compétiteurs, d'exprimer ses jugements sans corriger le résultat de notation.

Le jugement de la commission de réclamation sera l'ultime décision de jugement ou d'arbitrage.

1.12 La Commission d'organisation de la compétition

Elle est nommée par le Bureau fédéral.

La Commission d'organisation prend la responsabilité d'organiser l'ensemble du travail d'organisation de la compétition.

Elle est formée des « responsables » cités parmi les officiels et l'équipe technique détaillés ci-dessous.

1.13 Les officiels

L'équipe des officiels se compose :

- Du Responsable de la Compétition CHAMPIONNAT DE FRANCE AMCI
- Du Responsable de la Compétition TAOLU, JITI et DUILIAN
- Du Responsable de la Compétition TUISHOU
- Du Responsable des Juges TAOLU, JITI et DUILIAN
- Du Responsable des Arbitres TUISHOU
- Du corps exécutif des juges réparti en plusieurs jurys pour les épreuves de TAOLU, JITI et DUILIAN
- Du corps exécutif des arbitres pour les épreuves de TUISHOU
- De la Commission Compétition du Collège Technique AMCI

1.14 L'équipe technique

1.14.1 Sa composition

L'équipe technique est composée de :

- a) un responsable de la Compétition
- b) un chef-programmateur chargé du planning et de l'enregistrement
- c) un greffier chargé des contrôles et vérifications
- d) un chronométrateur par table de juges
- e) un speaker micro
- f) un responsable de la saisie et du matériel informatique
- g) de techniciens image et vidéo

1.14.2 Ses responsabilités

1.14.2.1 Le Responsable de la Compétition :

Il est responsable de l'équipe technique et de la bonne conduite de la compétition dans son ensemble.

1.14.2.2 Le chef-programmateur

Il est responsable de l'ensemble du planning et des inscriptions, de la vérification des formulaires d'inscription, de l'établissement d'une brochure de programme et de l'ordre de passage des compétiteurs en fonction de l'exigence de la rencontre ;

Il prépare tous les formulaires de compétition nécessaires, vérifie, certifie le classement des compétiteurs ;

Il établit la brochure des résultats de compétition.

1.14.2.3 Le greffier

Il prend en charge l'enregistrement général et rend compte au Responsable des Juges, il notifie d'éventuelles modifications aux annonceurs ;

Il contrôle et vérifie la distribution des récompenses.

1.14.2.4 Le chronométreur (un par jury)

Il déclenche le contrôle du temps (chronomètre) et le signal de départ (gong ou cloche) de la prestation à partir de la position immobile du compétiteur ;

Il arrête le contrôle du temps lorsque le compétiteur s'immobilise à nouveau à la fin de sa prestation ;

Il déclenche le signal (gong ou cloche) 10 secondes avant la fin du temps réglementaire

Il établit la moyenne des notes totales de chaque juge et les transmet au président de jury (qui détermine la note finale après avoir appliqué éventuellement une déduction).

1.14.2.5 Un annonceur micro

Il annonce les épreuves 10 minutes avant et appelle les compétiteurs manquants sur demande du président de jury ;

Il annonce les éventuelles modifications d'organisation.

1.14.2.6 Un Responsable de la saisie informatique

Il coordonne le travail de planification du programme de compétition en relation avec le chef-programmateur et le greffier ;

Il prend en charge l'ensemble du système de notation et d'impression des résultats par informatique.

1.14.2.7 Un (ou des) technicien(s) image et vidéo

Un (ou des) caméraman(s) officiel(s) peu(ven)t être diligenté(s) pour filmer la manifestation, ou effectuer une prise officielle de photos, il(s) peu(ven)t être amené(s) à travailler pour la commission d'appel.

1.15 Accès au site et sécurité

L'introduction sur le site de la Compétition de tous objets susceptibles d'être dangereux ou illégaux, notamment drogues, armes à feu, objets contondants et matières explosives est strictement interdite.

Pour accéder au site et pouvoir participer à la Compétition, le participant reconnaît et accepte expressément que la commission d'organisation puisse faire appel à du personnel de sécurité lequel sera habilité à contrôler tant les personnes que leurs effets personnels. Toute personne souhaitant accéder au site accepte de se soumettre à ce contrôle. En cas de refus, la personne ne sera pas autorisée à accéder au site.

La commission d'organisation ainsi que le personnel de sécurité est habilitée à refuser l'accès à la Compétition ou la poursuite des épreuves aux participants dont le comportement est susceptible de perturber le bon déroulement de la Compétition, notamment et sans que ce qui suit soit limitatif : introduction de tout objet qui pourrait potentiellement gêner de quelque manière que ce soit l'évolution de la compétition, la circulation et/ou la sécurité des autres participants ; introduction de tout signe distinctif faisant la promotion, sous quelque forme que ce soit, d'une opinion [politique, philosophique ou religieuse] susceptible de porter atteinte à l'image de la Compétition.

1.16 Assurances responsabilité civile

Conformément à la législation en vigueur, la commission d'organisation a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle de ses préposés et de tous les participants à la Compétition. En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, l'intervention de cette assurance pour ces derniers est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à l'occasion du déroulement de la Compétition.

Cette garantie interviendra en complément ou à défaut d'autres assurances dont les participants pourraient bénéficier par ailleurs. Un justificatif peut être communiqué à tout participant sur simple demande.

1.17 En cas de dommage matériel

La commission d'organisation décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte, ...) subis par les biens personnels des participants, ce même si elle en a la garde. Les participants ne pourront donc pas se retourner contre la commission d'organisation pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

1.18 Utilisation d'images

Image du participant

La Compétition pouvant faire l'objet d'une captation aux fins de communication au public, sous toute forme (notamment photo, vidéo...), sur tout support existant ou à venir, en tout format, pour toute communication au public dans le monde entier, pour tout usage y compris à des fins publicitaires et/ou commerciales, chaque participant autorise expressément la commission d'organisation, ses ayants-droits ou ayants cause (notamment ses partenaires commerciaux) à fixer et reproduire, sur tout support et par tout moyen, et par suite, à reproduire et à représenter, sans rémunération d'aucune sorte, ses nom, voix, image, et plus généralement sa prestation sportive dans le cadre de la Compétition (Ci-après « son Image »), pour une durée ne pouvant excéder 10 années suivant la date de la Compétition.

Le participant autorise à ce titre expressément la commission d'organisation à concéder aux partenaires de la Compétition des sous-licences d'exploitation de son Image pour une exploitation commerciale et publicitaire de l'Image.

A cet effet, chaque participant autorise expressément et irrévocablement la commission d'organisation, ses ayants droits, ses ayants cause (notamment ses partenaires commerciaux), afin de répondre aux impératifs des campagnes publicitaires, promotionnelles et/ou commerciales à :

- 1) Apporter toute modification, adjonction, suppression, qu'elle jugera utile pour l'exploitation de son Image dans les conditions définies ci-dessus,
- 2) Associer et/ou combiner à son Image, tous/toutes signatures, accroches, slogans, légendes, marques, signes distinctifs, mentions légales, visuels et, de manière générale tout élément de toute nature au choix de la commission d'organisation destiné notamment à illustrer les supports de communications dans lesquelles elles sont intégrées.

Le participant garantit n'être lié par aucun contrat exclusif relatif à l'utilisation de son Image. La commission d'organisation, ses ayants droits, ses ayants cause s'interdisent expressément d'utiliser le nom, la voix ou l'image des participants dans un support à caractère pornographique, raciste, xénophobe, et plus généralement, s'interdisent toute exploitation préjudiciable à la dignité des participants

Le participant est informé et accepte sans réserve que son Image captée par les prestataires officiels de la commission d'organisation puisse être accessible sur les organes d'information de la FFAEMC et sur le site internet de la Compétition dans la rubrique « Résultats ». Concernant le site de la Compétition, le participant accepte qu'il puisse être identifié par tout utilisateur d'internet par son nom et/ou prénoms.

Images de l'évènement

Toute communication d'image fixe et/ou séquence animée de la Compétition captée(s) par le participant à l'occasion de sa participation à la Compétition doit être limitée à une exploitation personnelle et ne peut en aucun cas être exploitée dans un but promotionnel et/ou commercial extérieur à la Compétition.

1.19 Données personnelles

De façon générale, les données personnelles communiquées par les participants (ci-après « les Données ») sont destinées au personnel habilité de la FFAEMC qui est l'entité responsable du traitement de ces données. Les Données sont utilisées afin de gérer les accès des participants à leur compte et aussi pour le traitement et le suivi de leurs commandes relatives à la Compétition, le SAV des produits commandés, la gestion marketing et de la

relation client, le recouvrement, la lutte contre la fraude, ainsi que la prospection commerciale et l'envoi d'offres promotionnelles de la FFAEMC et/ou de ses comités régionaux.

Les Données pourront être transmises à des prestataires de la FFAEMC aux fins de traitement des commandes et des prestations proposées qui y sont liées et SAV ainsi qu'aux fins de gestion de la relation client.

En application du Règlement Général sur la Protection des Données (loi 2018-493 du 20 juin 2018) relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, chaque participant dispose des droits d'interrogation, d'accès, de rectification et d'opposition pour des motifs légitimes relativement à l'ensemble des Données le concernant ainsi qu'un droit d'opposition à la prospection commerciale de la FFAEMC et/ou de ses partenaires commerciaux. Chaque participant dispose également du droit de formuler des directives spécifiques ou générales concernant la conservation, l'effacement et la communication de ses Données post-mortem.

Le Participant peut exercer l'ensemble de ces droits par email à l'adresse contact@FAEMC.fr, ou courrier postal accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé, adressé à :

Fédération Française des Arts Énergétiques et Martiaux Chinois
27 rue Claude Decaen
75012 PARIS

Si vous êtes concerné par la prospection par email, vous pouvez également modifier ou vous désabonner des newsletters en cliquant sur le lien présent sur chacune des newsletters.

Vos demandes seront prises en compte dans un délai maximum de 48 heures, sauf pour les demandes transmises par courrier postal, qui requièrent un délai de 8 jours.

1.20 Respect de l'environnement

Afin de respecter l'environnement, il est strictement interdit d'abandonner des déchets (papiers, emballages plastiques...). Des poubelles devront être impérativement utilisées par les participants.

1.21 Mesures sanitaires pour la covid19

Le port du masque est obligatoire pendant toute la compétition.

L'utilisation de gel hydroalcoolique est obligatoire avant et après chaque épreuve de tuishou et duilian.

Exceptionnellement, un jury de taolu peut autoriser un candidat à retirer son masque le temps de sa prestation. Ces mesures peuvent évoluer en fonction de la situation sanitaire et les demandes du Ministère des Sports .

1.22 Lutte anti-dopage

La Compétition est une épreuve organisée sous l'égide de la FFAEMC, à ce titre, des contrôles anti-dopage pourront être mis en place. Les participants à la Compétition s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L.230-1 et suivants du Code du Sport.

1.23 Modification-report-annulation

Si les circonstances l'exigent, la commission d'organisation se réserve le droit de modifier les épreuves, de reporter la date et/ou les horaires de la Compétition.

Si la Compétition devait être annulée pour tout motif indépendant de la volonté de la commission d'organisation, cette dernière proposera, en fonction des circonstances, une compensation telle que la substitution par un autre Evènement organisé par la commission d'organisation, le report de la Compétition ou le remboursement des frais d'inscriptions diminués, le cas échéant, des frais de dossier, à l'exclusion de toute autre somme.

1.24 Loi applicable-litiges

Toute réclamation née à l'occasion de la Compétition, hors contestation d'une décision de compétition, devra être faite par écrit, en français ou en anglais, en rappelant le nom, prénom du participant, adressée au siège de la commission d'organisation par courrier électronique à l'adresse suivante : competitions@FAEMC.fr ou par courrier à l'adresse suivante :

Fédération des Arts Énergétiques et Martiaux Chinois
27 rue Claude Decaen
75012 PARIS

Le participant peut aussi saisir le médiateur de la consommation. Il devra au préalable s'adresser à la FFAEMC en adressant une lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse mentionnée ci-dessus. A défaut de réponse dans un délai de 2 mois ou en cas de réponse insatisfaisante de la FFAEMC, le participant pourra, avant de saisir une juridiction compétente et dans un délai d'un an suivant la date d'envoi de la première notification à la FFAEMC, recourir gratuitement au service de médiation pour les litiges de consommation liés à la Compétition en contactant le CMAP aux coordonnées présentes sur son site Internet (<http://www.cmap.fr/offre/un-consommateur/>) ou en saisissant le médiateur de la consommation public compétent.

Le présent règlement a été rédigé en langue française qui sera considérée comme langue officielle. Il est soumis à la loi française. Toute difficulté relative à la Compétition qui n'aurait pas pu faire l'objet d'un accord amiable entre la FFAEMC et le participant relève de la compétence exclusive des tribunaux civils compétents.

REGLEMENT TAO LU, JITI et DUILIAN

1 Organisation des épreuves

1.1 Les disciplines des compétitions de TAOLU, JITI et DUILIAN

- Les disciplines de la compétition sont le Tai Chi Chuan et autres styles internes et la raquette chinoise.
- En Tai Chi Chuan traditionnel, et autres arts martiaux chinois internes, le TAOLU de compétition consiste en une démonstration individuelle d'une partie d'un TAOLU définie selon le règlement des compétitions.
- La compétition JITI consiste en une démonstration collective.
- La compétition DUILIAN consiste en une démonstration en duo sous forme de combat arrangé.
- Ces démonstrations s'exécutent sur une surface délimitée, en un temps fixé, et sont sanctionnées par une évaluation sous forme de note attribuée par un jury de compétition.

1.2 Les catégories d'épreuves

1.2.1 Catégories à épreuves individuelles

Ces épreuves sont divisées en épreuves féminines et masculines si le nombre de candidats le permet, sinon les épreuves sont mixtes.

Pour qu'une épreuve ait lieu, il est nécessaire d'avoir 6 inscrit(e)s dans cette épreuve. Dans le cas d'une épreuve peu représentée, la Commission d'Organisation du championnat se réserve le droit d'organiser cette épreuve pour la promouvoir.

La Commission d'Organisation s'autorise à regrouper les épreuves de TAOLU quand il y a moins de 6 participant(e)s à une épreuve.

1.2.2 Catégories à épreuves collectives Duilian

Il s'agit de présentation de duel martial interne pré arrangé de 2 personnes.

Ces épreuves sont mixtes.

Pour qu'une épreuve ait lieu, il est nécessaire d'avoir 4 duos inscrits dans cette épreuve. Dans le cas d'une épreuve peu représentée, la Commission d'Organisation du championnat se réserve le droit d'organiser cette épreuve pour la promouvoir.

1.2.3 Catégories à épreuves collectives JITI

Les JITI synchronisés sont une démonstration de groupe synchronisé d'un TAOLU avec ou sans armes.

Les JITI chorégraphiés sont une démonstration de groupe chorégraphiée pouvant intégrer des TAOLU mains nues ou avec armes ou des DUILIAN.

Les JITI raquette chinoise sont une démonstration de groupe avec des raquettes chinoises, sans filet.

Un groupe JITI est constitué de 3 à 12 personnes.

Ces épreuves sont mixtes.

Pour qu'une épreuve ait lieu, il est nécessaire d'avoir 4 groupes inscrits dans cette épreuve. Dans le cas d'une épreuve peu représentée, la Commission d'Organisation du championnat se réserve le droit d'organiser cette épreuve pour la promouvoir.

1.2.4 Nombre d'inscription maximum aux épreuves

- Un(e) compétiteur/trice peut s'inscrire au maximum dans sept épreuves individuelles.
- Un duo DUILIAN ne peut s'inscrire que dans une seule épreuve de la catégorie - DUILIAN.
- Un groupe JITI ne peut s'inscrire que dans une seule épreuve de sa catégorie - JITI.

Les horaires sont déterminés en fonction des épreuves effectivement retenues selon les demandes et le nombre des inscrits.

Si les horaires de deux épreuves pour un même compétiteur se chevauchent, il appartient au compétiteur de prévenir le responsable de la compétition qui verra avec les jurys de chacune des épreuves comment permettre au candidat de participer :

- modifier les ordres de passage,
- faire chevaucher deux épreuves.

Si malgré ces aménagements le candidat ne peut pas se présenter à une épreuve, il sera noté « forfait »

1.3 Les catégories d'âge de la compétition

Les compétiteurs de TaoLu et Duilian sont répartis en deux catégories d'âge :

- Juniors (16 – 18 ans)
- Seniors (+ 18 ans)

1.4 L'aire de compétition

L'aire de présentation des TAOLU, JITI ou DUILIAN n'a pas de dimension prédéfinie, mais ne doit cependant pas être inférieure à 4 x 4 mètres. Elle sera délimitée indifféremment par un marquage au sol, plots, barrières... Le sol doit être en dur, de préférence en parquet.

1.5 Équipements et armes

1.5.1 La tenue :

Tout en respectant les lois en vigueur, aucune norme spécifique n'est imposée pour la tenue en ce qui concerne les matières, couleurs et styles. Cependant elle comprendra un pantalon et une veste avec ou sans manches (courtes ou longues), de style chinois de préférence sans plus. La pratique pieds nus n'est pas autorisée.

1.5.2 Les armes et instruments :

Aucune norme spécifique n'est imposée pour les armes d'AEMC dans cette compétition (longueur, matière, poids, niveau de souplesse ou dureté...) ; toutefois, un regard peut être porté par le Responsable de TAOLU sur celles-ci, si elles étaient jugées excessivement inadaptées au compétiteur ou à la compétition. Si votre arme comporte un pompon ou un foulard, celui-ci sera considéré comme partie intégrante à cette arme.

1.6 Musique

Les compétiteurs ne sont pas autorisés à concourir avec leur propre musique.

2 Les différents types de championnats et leurs catégories

2.1 Catégories et épreuves de « Championnat de France »

Chaque épreuve a un classement et ouvre au titre de « Champion de France ».

Restriction : Si un candidat est seul dans l'épreuve, pas de titre possible.

| Catégories | Type d'épreuve | Numéro de l'épreuve | Exemples de styles et/ou Taolu pouvant être présentés | Temps de réalisation |
|---|--|---------------------|---|--|
| Catégorie A FORMES LENTES MAINS NUES TOUS STYLES | Mains nues | Epreuve A.1 | Yang, Chen, Wu, Hao, Sun, Zhao Bao, Li, Hsing I, Pakua, Wuji, Liuhebafa, Wudang, Synthèse & Libre (Sans Nandu), Autres Styles | De 3'30 mini à 4' maxi (à 3'50 gong signal avant la fin) |
| Catégorie B FORMES RAPIDES ET/OU EXPLOSIVES MAINS NUES TOUS STYLES | Mains nues | Epreuve B.1 | Fast Yang, Fast Chen (Poing Canon), Fast Wu, Fast Li, Fast Wudang, Baji Quan, Fast Autres Styles | De 1'30 mini à 4' maxi (à 3'50 gong signal avant la fin) |
| Catégorie C FORMES AVEC ARMES TOUS STYLES | Armes courtes Épée | Epreuve C.1 | Tout Taolu d'épée de tous styles | De 1'30 mini à 4' maxi (à 3'50 gong signal avant la fin) |
| | Armes courtes Sabre | Epreuve C. 2 | Tous Taolu de sabre de tous styles | |
| | Armes courtes Éventail | Epreuve C.3 | Tous Taolu d'éventail de tous styles | |
| | Armes courtes Bâton | Epreuve C.4 | Tous Taolu de bâton court de tous styles | |
| | Armes longues <i>Armes manipulées à 1 ou 2 mains dont la longueur totale dépasse l'épaule de l'individu lorsqu'elle est mise au sol verticalement</i> | Epreuve C.4 | Bâton long, lance, hallebarde, croissant lune, autres armes longues. | |
| | Armes doubles, articulées ou flexibles <i>Utilisation d'une arme dans chaque main. Armes souples ou ayant une ou plusieurs articulations.</i> | Epreuve C.5 | Double épée, double sabre, chaîne 9 sections, autres armes. | |
| | RAQUETTE CHINOISE | Epreuve C.6 | Tous Taolu de raquette chinoise | |
| Catégorie D DUILIAN (2 personnes) | Duel martial interne <i>pré arrangé</i> | Epreuve D.1 | mains nues et/ou armes | Entre 1'30' mini et 4' maxi (à 3'50 gong signal avant la fin) |
| | Raquette chinoise <i>(Echange pré arrangé)</i> | Epreuve D.2 | sans filet | |
| Catégorie E JITI <i>Forme de groupe (entre 3 et 12 personnes)</i> | Jiti synchronisé ou chorégraphié | Epreuve E.1 | avec ou sans armes | Entre 1'30' mini et 4' maxi (à 3'50 gong signal avant la fin) |
| | Raquette chinoise <i>(Echange pré arrangé)</i> | Epreuve E.2 | sans filet | |

2.2 Catégories et épreuves de « Championnat National des Styles »

Chaque épreuve a un classement et ouvre au titre de « Champion National »

Restriction :

Si un(e) candidat(e) est inscrit(e) dans une épreuve par style et que celle-ci n'est pas maintenue par manque de participants, son inscription est reportée sur l'épreuve du « Championnat de France » correspondant à la catégorie enregistrée.

Si le candidat est déjà inscrit dans la catégorie en championnat de France alors celui-ci se verra rembourser son droit d'inscription s'il y a lieu.

| Catégories | Type d'épreuve | Numéro de l'épreuve | Exemples de Taolu pouvant être présentés | Temps de réalisation |
|---|-------------------|---------------------|---|---|
| Catégorie A.1 FORME LENTE MAINS NUES PAR STYLE | Style de synthèse | Epreuve A.1.1 | Tous taolu de synthèse ou libre sans difficulté | De 3'30 mini à 4' maxi (à 3'50 gong signal avant la fin) |
| | Style Yang | Epreuve A.1.2 | Tous Taolu de style Yang. | |
| | Style Chen | Epreuve A.1.3 | Tous Taolu de style Chen. | |
| | Style Wu | Epreuve A.1.4 | Tous Taolu de Style Wu. | |
| | Style Li | Epreuve A.1.5 | Tous Taolu de style Li | |
| | Style Sun | Epreuve A.1.6 | Tous Taolu de Style Sun | |
| | Style Hao | Epreuve A.1.7 | Tous Taolu de Style Hao | |
| | Style Zhaobao | Epreuve A.1.8 | Tous Taolu de Style Zhaobao | |
| | Style Pakua | Epreuve A.1.9 | Tous Taolu de Style PaKua | |
| | Style Wuji | Epreuve A.1.10 | Tous Taolu de Style Wuji | |
| | Style Liuhe Bafa | Epreuve A.1.11 | Tous Taolu de Style Liuhe Bafa | |
| | Style Wudang | Epreuve A.1.12 | Tous Taolu de Style Wudang | |
| | Autres Styles | Epreuve A.1.13 | Tous Taolu d'autres styles | |

| Catégories | Type d'épreuve | Numéro de l'épreuve | Exemple de Taolu pouvant être présentés | Temps de réalisation |
|---|-----------------------|---------------------|--|---|
| Catégorie B.1 FORME RAPIDE ET/OU EXPLOSIVES MAINS NUES PAR STYLE | Fast Yang | Epreuve B.1.1 | Taolu d'école Yang Chen Fu, Yang Tung, Yang Wang Len Nien, Yang JiailaoJia, etc. | <i>Entre 1'30 mini et 4' maxi (à 3'50 gong signal avant la fin)</i> |
| | Fast Chen | Epreuve B.1.2 | Taolu d'école Chen Hun Yuan, Lao Ji Xin Jia / Xiao Jia, etc. | |
| | Fast Wu | Epreuve B.1.3 | Tous Taolu rapides de styles Wu | |
| | Fast Li | Epreuve B.1.4 | Tous Taolu rapides de style Li | |
| | Fast Wudang | Epreuve B.1.5 | Tous Taolu rapides de style Wudang | |
| | Baji Quan | Epreuve B.1.6 | Tous Taolu rapides de style Baji Quan | |
| | Autres styles rapides | Epreuve B.1.7 | Autres Taolu rapides | |

| Catégories | Type d'épreuve | Numéro de l'épreuve | Exemples de Taolu pouvant être présentés | Temps de réalisation |
|---|-------------------|---------------------|--|---|
| Catégorie C.1 FORME AVEC EPEE PAR STYLE | Style de synthèse | Epreuve C.1.1 | Libre et imposé (Forme sans NanDu) | <i>Entre 1'30 mini et 4' maxi (à 3'50 gong signal avant la fin)</i> |
| | Style Yang | Epreuve C.1.2 | Tous Taolu d'épée de style Yang | |
| | Style Chen | Epreuve C.1.3 | Tous Taolu d'épée de style Chen | |
| | Style Li | Epreuve C.1.3 | Tous Taolu d'épée de style Li | |
| | Style Wu | Epreuve C.1.4 | Tous Taolu d'épée de style Wu | |
| | Autres Styles | Epreuve C.1.5 | Tous Taolu d'épée d'autres styles | |
| Catégorie C.2 FORME AVEC SABRE PAR STYLE | Style Yang | Epreuve C.2.1 | Tous Taolu de sabre de style Yang | <i>Entre 1'30 mini et 4' maxi (à 3'50 gong signal avant la fin)</i> |
| | Style Chen | Epreuve C.2.2 | Tous Taolu de sabre de style Chen | |
| | Style Li | Epreuve C.2.3 | Tous Taolu de sabre de style Li | |
| | Style Wu | Epreuve C.2.4 | Tous Taolu de sabre de style Wu | |
| | Autres Styles | Epreuve C.2.5 | Tous Taolu de sabre d'autres styles | |

| Catégories | Type d'épreuve | Numéro de l'épreuve | Exemples de Taolu pouvant être présentés | Temps de réalisation |
|---|---|---------------------|--|---|
| Catégorie C.3 FORME AVEC EVENTAIL PAR STYLE | Style Yang | Epreuve C.3.1 | Tous Taolu d'éventail de style Yang | <i>Entre 1'30 mini et 4' maxi (à 3'50 gong signal avant la fin)</i> |
| | Style Chen | Epreuve C.3.2 | Tous Taolu d'éventail de style Chen | |
| | Style Li | Epreuve C.3.3 | Tous Taolu d'éventail de style Li | |
| | Style Wu | Epreuve C.3.4 | Tous Taolu d'éventail de style Wu | |
| | Autres Styles, forme de synthèse et libre | Epreuve C.3.5 | Tous Taolu d'éventail d'autres styles, forme de synthèse et libre (forme sans NanDu) | |
| Catégorie C.4 FORMES AVEC BATON COURT PAR STYLE | Style Yang | Epreuve C.4.1 | Tous Taolu de bâton court de style Yang | <i>Entre 1'30 mini et 4' maxi (à 3'50 gong signal avant la fin)</i> |
| | Style Chen | Epreuve C.4.2 | Tous Taolu de bâton court de style Chen | |
| | Autres Styles | Epreuve C.4.3 | Tous Taolu de bâton court d'autres styles | |

2.3 Catégories et épreuves de « Championnat National des Pratiques »

Si, dans l'un des styles, une école, non répertoriée dans les listes précédentes, présente des caractéristiques spécifiques et au moins 6 candidats, la Commission d'Organisation peut ajouter une épreuve spécifique pour juger les variations notables du style (6 candidats minimum).

La Commission d'Organisation s'autorise à regrouper les épreuves de TAOLU quand il y a moins de 6 participants(e)s à une épreuve.

Si un(e) candidat(e) est inscrit(e) dans une épreuve de la « rencontre national des pratiques » et que celle-ci n'est pas maintenue par manque de participants, son inscription est reportée sur le « championnat national » dans l'épreuve correspondant à sa catégorie et à son style.

Si un(e) candidat(e) est déjà inscrit(e) dans l'épreuve du « Championnat national » ou que celle-ci n'est pas maintenue par manque de participants, son inscription est reportée sur l'épreuve du « Championnat de France » correspondant à la catégorie enregistrée.

Si le candidat est déjà inscrit dans la catégorie en championnat de France alors celui-ci se verra rembourser son droit d'inscription s'il y a lieu.

| Catégories | Styles | Épreuves d'écoles/variations |
|---|--|---|
| FORMES LENTE A MAINS NUES <i>De 3'30 mini à 4' maxi</i> <i>(à 3'50 gong signal avant la fin)</i> | Yang | YANG Cheng Fu YANG Chen YANG Tung Yang ManQing YANG Yang Sau Chung YANG Wang len Nien YANG Jialaojia YANG Shao Hu YANG Gui Ding etc. |
| | CHEN | CHEN Hun Yuan CHEN Lao Jia-Xinjia / Xiao Jia 56 chen etc. |
| | Wu | WU Wudang Practical etc. |
| | Li | Li Li TAO Traditionnel LI TAO competition form etc. |
| | Synthèse | 42 mouvements 48 mouvements Libre etc. |
| | Autres Styles formes lentes à mains nues | Autres écoles ou variations |

| Catégories | Styles | Épreuves d'écoles/variations |
|--|---|--|
| FORMES RAPIDES ET/OU EXPLOSIVES MAINS NUES Entre 1'30 mini et 4' maxi (à 3'50 gong signal avant la fin) | Yang | YANG Chen Fu YANG Tung YANG Wang len Nien YANG Jialaojia YANG Shao Hu Etc. |
| | CHEN | CHEN Hun Yuan CHEN Lao Jia-Xinjia / Xiao Jia etc. |
| | Autres Styles formes rapides à mains nues | Autres écoles ou variations |
| FORMES D'ÉPÉE Entre 1'30 mini et 4' maxi (à 3'50 gong signal avant la fin) | Yang | EPÉE YANG CHEN Fu EPÉE YANG Sau Chung EPÉE YANG Tung EPÉE YANG Wang len Nien EPÉE YANG Jialaojia EPÉE YANG Shao Hu EPÉE YANG Gui Ding |
| | CHEN | EPÉE CHEN Hun Yuan EPÉE CHEN Lao Jia |
| | Wu | EPÉE WU Wudang Practical |
| | Épée Autres Styles | Autres écoles ou variations |
| FORMES DE SABRE Entre 1'30 mini et 4' maxi (à 3'50 gong signal avant la fin) | Yang | SABRE YANG CHEN Fu SABRE YANG Tung SABRE YANG Jialaojia SABRE YANG Shao Hu |
| | CHEN | SABRE CHEN Hun Yuan SABRE CHEN Lao Jia |
| | Wu | SABRE WU Wudang Practical |
| | Sabre autres styles | Autres écoles ou variations |
| FORMES D'ÉVENTAIL Entre 1'30 mini et 4' maxi (à 3'50 gong signal avant la fin) | Yang | ÉVENTAIL YANG CHEN Fu ÉVENTAIL YANG TOUM ÉVENTAIL YANG Wang len Nien ÉVENTAIL YANG Jialaojia ÉVENTAIL YANG Shao Hu |
| | CHEN | ÉVENTAIL CHEN Hun Yuan ÉVENTAIL CHEN Lao Jia |
| | Éventail autres styles | Autres écoles ou variations |

3 Déroulement de la compétition

3.1 Lors d'une épreuve comprenant 1 à 9 compétiteurs :

La compétition se déroule en une seule série de passage par épreuve comprenant l'ensemble des compétiteurs devant le même jury.

Chaque compétiteur(trice) fera au maximum un essai. Un deuxième essai sera possible sur autorisation du chef de table et avec déduction de point selon le règlement d'arbitrage.

3.2 Lors d'une épreuve comprenant plus de 10 compétiteurs :

La compétition se déroule en deux phases. Phase éliminatoire et phase finale.

La phase éliminatoire : Elle comprend plusieurs séries de passages répartissant le plus équitablement les nombre de compétiteurs dans chacune d'entre elle, toutefois elle ne peut excéder le nombre de 9 compétiteurs dans la série. Chacune des séries de phase éliminatoire peut être présentée à un jury différent.

La phase finale : Elle comprend une série unique des compétiteurs qualifiés pour la phase finale de l'épreuve. Tous les compétiteurs de la série de la phase finale sont présentés au même jury.

Chaque compétiteur(trice) fera au maximum un essai.

Critères de qualifications pour la phase finale :

Entre 10 et 18 compétiteurs inscrit dans l'épreuve : Les 4 premiers des séries de phases éliminatoires.

Entre 19 et 24 compétiteurs inscrit dans l'épreuve : Les 3 premiers des séries de phases éliminatoires.

Au-delà de 24 compétiteurs inscrit dans l'épreuve : Les 2 premiers des séries de phases éliminatoires.

3.3 Protocole et modalités de passage

- Dix minutes avant le début de l'épreuve, un appel général invite les compétiteurs à se présenter à proximité de l'aire de passage où ils seront appelés nominativement pour vérification de leur inscription et de leur tenue. Le compétiteur n'est plus ensuite autorisé à faire préciser les points du règlement.
- Un compétiteur ne se présentant pas au bout de trois appels sera déclaré forfait.
- Si un compétiteur concourt dans une autre épreuve de manière qu'il ne puisse se présenter dans les délais indiqués, il (ou une tierce personne) doit préalablement en informer le Responsable de la Compétition : l'ordre de son passage sera exceptionnellement différé, dans les limites de la durée totale de l'épreuve.
- Un deuxième appel nominatif invite le compétiteur à se placer sur l'aire de passage ; le compétiteur doit saluer en direction du jury et attendre le signal de départ (gong ou cloche) pour commencer sa prestation.
- Un gong (ou cloche) signale le début de la prestation ; un second gong (ou cloche) indique qu'il reste 10 secondes avant la fin du temps maximum prévu pour l'épreuve. La prestation doit être impérativement terminée à l'issue de ces 10 secondes.
- A la fin de la prestation, le compétiteur salue à nouveau les membres du jury et se place sur le côté pour attendre sa note.
- Les résultats de la compétition doivent être publiquement affichés.

3.4 Le classement

Catégorie à épreuves individuelles :

Le classement se fait en fonction des résultats. Le premier au classement sera celui qui aura obtenu la meilleure note, le second au classement celui ayant obtenue la 2nd meilleure note, etc.

Catégories à épreuves collectives DuLian :

Le classement se fait en fonction des résultats. Le premier Duo Duilian au classement est celui qui a obtenu la meilleure note ; la 2e au classement est celui qui a obtenu la seconde meilleure note, etc.

Catégories à épreuves collectives JITI:

Le classement se fait en fonction des résultats. La première équipe au classement est celle qui a obtenu la meilleure note ; la 2e au classement est celle qui a obtenu la seconde meilleure note, etc.

3.5 Attribution des titres et récompenses

3.5.1 Les titres de champions

Le titre de champion de France est attribué au 1^{er} compétiteur de nationalité française dans le classement de son épreuve du Championnat de France. Il aura par exemple pour nomination « champion de France de forme lente à mains nues ».

Le titre de champion national des styles est attribué au 1^{er} compétiteur dans le classement de son épreuve du championnat national. Il aura par exemple pour nomination « champion national du style Yang de forme lente à mains nues ».

Le titre de champion national des pratiques est attribué au 1^{er} compétiteur dans le classement de son épreuve de la rencontre nationale des pratiques. Il aura par exemple pour nomination « Champion national des praticiens d'épée en Yang Shen Fu ».

3.5.2 Les récompenses

Les récompenses seront décernées comme suit :

L'ensemble des compétiteurs de la compétition se verra attribuer un diplôme de participation.

Épreuve comprenant 1 à 5 compétiteurs :

Les 3 premiers du classement : Médaille d'Or, Argent, Bronze selon le classement + diplôme d'attestation de titre obtenu.

Les 4^{ième} et 5^{ième} du classement : Diplôme d'attestation de résultat

Épreuve comprenant 6 à 9 compétiteurs :

Les 3 premiers du classement : Médaille d'Or, Argent, Bronze selon le classement + diplôme d'attestation de titre obtenu.

Les 4^{ième} et 5^{ième} du classement : Médaille de finaliste

Les 6^{ième} jusqu'à 9^{ième} du classement : Diplôme d'attestation de résultat

Épreuve comprenant plus de 10 compétiteurs :

Les 3 premiers du classement phase finale : Médaille d'Or, Argent, Bronze selon le classement + diplôme d'attestation de titre obtenu.

Les 4^{ième} et 5^{ième} du classement phase finale : Médaille de finaliste + Diplôme de finaliste

Les 6^{ième} et 8^{ième} du classement phase finale : Diplôme de finaliste

Les éliminés lors de phase éliminatoire : Diplôme d'attestation de résultat

RÈGLEMENT TUISHOU

1 DESCRIPTION ET OBJECTIFS DU TUISHOU

Le TUISHOU « poussée des mains » et/ou « mains collantes » en chinois, est une pratique d'opposition, exercice emblématique des arts martiaux internes chinois en utilisant les quatre principes suivants : **adhérer, coller, relier, suivre.**

Le but du TUISHOU de COMPETITION est de pousser, déséquilibrer, amener son adversaire à la rupture de contact, l'entraîner au sol, le faire sortir de l'aire de confrontation (pas mobile et pas libre) en utilisant l'accueil de la force par l'écoute et la souplesse, la transformation dans la continuité et la restitution d'une énergie au service d'une action vive, efficiente en vue du but précité.

Le TUISHOU pas fixe et les TUISHOU pas mobile sont des joutes martiales qui opposent deux compétiteurs dont toute percussion est strictement exclue. Le respect mutuel, la maîtrise technique du geste et du style, la précision des actions sont principalement recherchées. Ces rencontres s'exécutent sur des surfaces délimitées et selon des durées fixées. Ces confrontations sont évaluées par le corps arbitral selon un système de gain de points ou de pénalités relatif à des techniques autorisées ou interdites. Est déclaré vainqueur d'une rencontre la compétitrice ou le compétiteur obtenant le plus de points.

Le TUISHOU de COMPETITION permet de s'engager dans une confrontation exigeante tant au niveau de la préparation que vive dans l'échange. Elle s'appuie sur l'expérience des TUISHOU d'école d'arts martiaux chinois internes qui privilégie la « moindre force au service d'un effet suffisant voir maximal », la souplesse, l'écoute des tensions par le toucher, l'absorption, la transformation, la restitution d'énergie, le respect de l'adversaire et la non-violence. Il offre à tout pratiquant/pratiquante d'art martial en recherche de maîtrise d'habileté dans la pratique d'opposition l'occasion d'expérimenter le jeu sportif chinois des « mains collantes ».

L'inscription et la participation aux épreuves de TUISHOU supposent la prise de connaissance et l'acceptation de ce règlement.

Le règlement de compétition fixe et précise les modes de compétitions, catégories d'épreuves, de poids et d'âges, le code vestimentaire de participants, l'organisation générale des épreuves.

2 LES DISCIPLINES ET RENCONTRES DE TUISHOU

Un responsable de la compétition TUISHOU est désigné pour organiser et coordonner le déroulement des épreuves. Il veille à l'organisation d'un temps préalable d'explications de l'organisation et des règles, pour les compétiteurs.

Un nombre suffisant de participants est requis pour qu'une épreuve donnant lieu à un titre puisse se dérouler, soit un minimum de trois concurrent(e)s.

Les confrontations mixtes (homme et femme) sont uniquement autorisées en tournoi de TUISHOU pas mobile par équipe (toutes catégories de poids confondues), équipe constituée de cinq compétiteurs/compétitrices d'un même club ou de clubs différents.

Les compétiteurs peuvent participer aux disciplines suivantes :

- **TUISHOU pas fixe individuel** en compétition séparée (non mixte), par catégorie de poids ;
- **TUISHOU pas mobile individuel** en compétition séparée (non mixte) par catégorie de poids ;
- **TUISHOU pas mobile par équipe** en compétition mixte toutes catégories de poids confondues ;

3 SYSTEMES DE RENCONTRES

3.1.1 Système de rencontre en tournoi pas fixe et pas mobile individuel

En épreuve individuelle, pour chacune des catégories de poids, les rencontres sont organisées sur la base d'un système de poules constituées de trois, quatre ou cinq personnes maximums. Tous les compétiteurs de la poule se rencontrent. Plusieurs poules peuvent être constituées par catégorie de poids.

Le Responsable des compétitions TUISHOU met en place les tableaux d'épreuves.

Les vainqueurs et seconds de chaque poule se rencontrent au sein d'un tableau final par élimination directe.

Le tirage au sort est effectué par le Responsable de la compétition TUISHOU et un représentant du Collège Technique Fédéral AMCI.

3.1.2 Système de rencontre en tournoi pas mobile par équipe

En épreuve de TUISHOU pas mobile par équipe toutes catégories de poids confondues, les rencontres sont organisées sur la base d'un système d'élimination directe (qualification directe).

Chaque équipe est constituée de cinq compétiteurs/compétitrices du même club ou de clubs différents et peut être mixte (hommes et femmes). Deux équipes d'un même club ne peuvent pas se rencontrer au 1^{er} tour.

Un tirage au sort, effectué sur place par le Responsable de la Compétition, fixe le tableau de rencontre des équipes. Dans le cas où deux équipes d'un même club sont tirées au sort pour le premier tour, le tirage au sort est invalidé et effectué à nouveau.

Le représentant (ou entraîneur) de chaque équipe note par écrit l'ordre des rencontres des cinq compétiteurs/compétitrices et le remet au Responsable des Juges et Arbitres de la compétition. Cet ordre ne pourra pas être modifié lors du tour. Il pourra l'être en revanche pour le tour suivant, si l'équipe est qualifiée.

4 DÉROULEMENT DES RENCONTRES

4.1.1 Durée

- **En TUISHOU pas fixe**, la durée réglementaire des rencontres est de deux fois une minute, en temps total de confrontation, avec changement de côté au bout de la première minute.
- **En TUISHOU pas mobile**, la durée réglementaire des rencontres est de deux minutes en temps total de confrontation, sans changement.

L'arbitre central peut demander une suspension du chronométrage dans les circonstances et les conditions fixées par le règlement d'arbitrage.

4.1.2 Cumul des rencontres

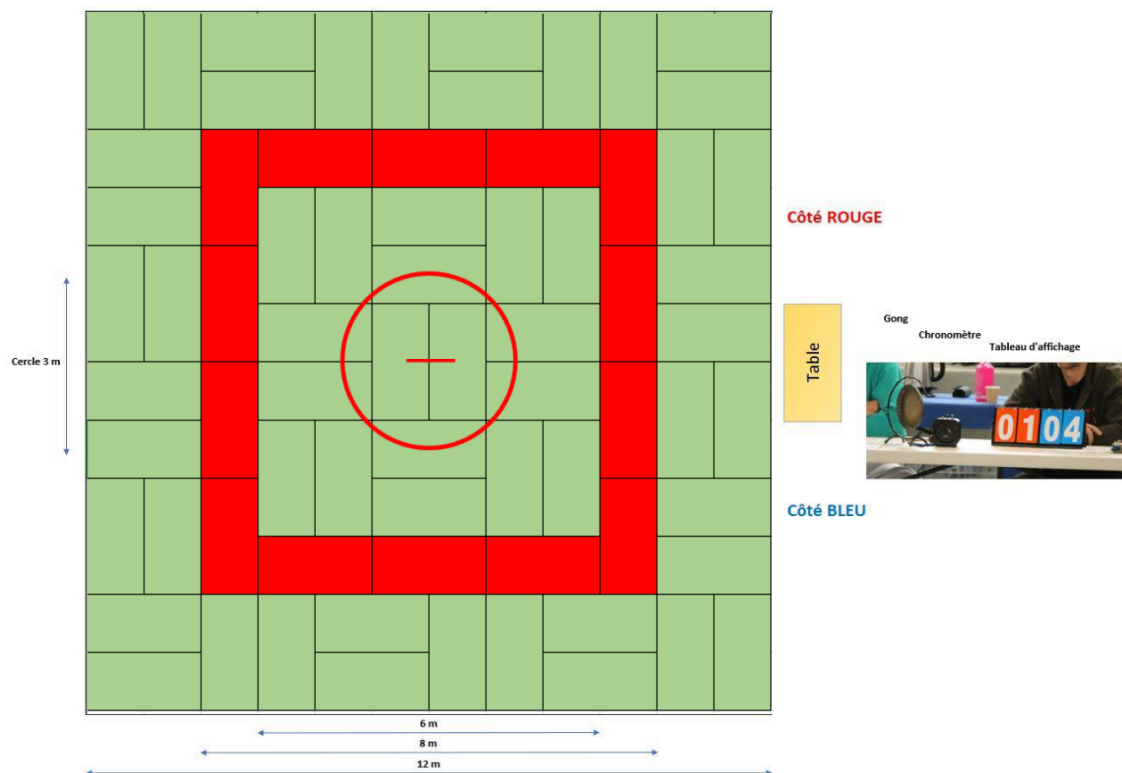
Les compétiteurs pourront effectuer autant de rencontre qu'ils le souhaitent, sauf avis contraire du médecin officiel, et dans les limites et possibilités des temps impartis par l'organisation des différentes épreuves.

5 L'AIRE DE CONFRONTATION

Elle est de 12 m X 12 m, soit 144 m², composée de 72 tatamis, dont 14 de couleur rouge.

- En TUISHOU pas fixe, les rencontres se déroulent au centre de la surface de tatamis, marqué par un trait.
- En TUISHOU pas mobile, les rencontres se déroulent sur une surface centrale de 6 x 6 mètres (18 tatamis verts). Elle est encadrée par une bande d'un mètre de large (14 tatamis rouges), elle-même entourée par une bande de deux mètres de profondeur (40 tatamis verts).

Un cercle de trois mètres de diamètre est matérialisé au centre de cette surface. Il s'agit d'une surface neutre où débute l'échange.



6 LES CATÉGORIES D'ÂGE

6.1.1 Les compétiteurs de TUISHOU sont répartis en deux catégories d'âge :

- Juniors (16 – 18 ans)
- Seniors (19 - 39 ans)
- Vétéran (40 ans et +)

Les rencontres de TUISHOU sont autorisées à partir de 16 ans, selon le mode de calcul qui suit. L'âge est déterminé par la date de naissance, comparée au millésime de la saison sportive.

| SAISON SPORTIVE | Année de naissance | Age pour la catégorie |
|-----------------|---------------------|---------------------------|
| 2022-2023 | 2007 | 16 |
| | 2006 | 17 |
| | 2005 | 18 |
| | 2004 à 1984 | Seniors (19-39 ans) |
| | 1983 et antérieures | Vétérans (40 ans et plus) |

Dans le cas d'un nombre insuffisant de compétiteurs Juniors, un surclassement de la catégorie Juniors en Seniors est possible sous conditions.

6.1.2 Compétiteurs mineurs

Pour les compétiteurs mineurs (âge légal, la production de la licence délivrée aux mineurs doit être accompagnée d'une autorisation manuscrite signée par la personne ayant autorité parentale lui permettant de disputer des rencontres dans les compétitions et manifestations organisées par la FFAEMC et ses associations adhérentes, et mentionnant la possibilité d'éventuel surclassement.

7 LES CATÉGORIES DE POIDS

En tournoi individuel, les compétiteurs sont répartis en catégories de poids :

| FEMMES | HOMMES |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">▪ moins de 52 kg▪ moins de 56 kg (52 à 55,99)▪ moins de 60 kg (56 à 59,99)▪ moins de 65 kg (60 à 64,99)▪ moins de 70 kg (65 à 69,99)▪ moins de 75 kg (70 à 74,99)▪ moins de 80 kg (75 à 79,99)▪ moins de 85 kg (80 à 84,99)▪ 85 kg et plus (et toutes catégories) | <ul style="list-style-type: none">▪ moins de 56 kg▪ moins de 60 kg (56 à 59,99)▪ moins de 65 kg (60 à 64,99)▪ moins de 70 kg (65 à 69,99)▪ moins de 75 kg (70 à 74,99)▪ moins de 80 kg (75 à 79,99)▪ moins de 85 kg (80 à 84,99)▪ moins de 90 kg (85 à 89,99)▪ 90 kg et plus (et toutes catégories) |

7.1.1 La pesée de vérification

Elle est organisée par le Responsable de la Compétition TUISSHO.

- Une seule ou plusieurs balances peuvent être utilisées. Chaque balance est homologuée et agréée.
- Tous les inscrits d'une même catégorie de poids se pèsent sur la même balance.
- Les compétiteurs sont pesés avant le début des épreuves, à l'heure fixée par les organisateurs.
- Les compétiteurs se pèsent en sous-vêtements.
- En cas de dépassement de poids constaté à la pesée, les compétiteurs ont droit à deux pesées supplémentaires pour être au poids dans la limite du temps restant imparti à cette pesée.
- Les compétiteurs remettront leur passeport fédéral lors de la pesée.

Toute absence à la pesée sera considérée comme forfait.

7.1.2 Les surclassements en tournoi individuel de TUISSHO

Dans le cas d'un nombre insuffisant de compétiteurs dans une catégorie de poids, un surclassement exceptionnel **d'une seule catégorie** est possible avec l'accord du compétiteur ou de la personne ayant autorité parentale.

Il est possible pour tout compétiteur senior de s'inscrire dans l'épreuve « toutes catégories ».

8 CONTRÔLE MÉDICAL

Le contrôle médical débutera en même temps que la pesée ; les compétiteurs devront présenter leur passeport médical à jour ou certificat médical au médecin de la compétition qui vérifiera la conformité des examens médicaux.

Le médecin ne pourra pas délivrer sur place de certificats de « DE NON CONTRE-INDICATION A LA PRATIQUE DE LA COMPETITION ».

9 L'ÉQUIPEMENT ET LES PROTECTIONS

9.1.1 La tenue

- Tenue d'école ou pantalon de couleur uniforme pour tous les athlètes du même club dégageant les chevilles, t-shirt uni ou veste chinoise unie à manches courtes. La tenue ne peut porter d'autre inscription que le logo du club ou de l'école.
- Pieds nus (Chaussures, à semelles fines adaptées au tapis, autorisées sur accord des 2 compétiteurs et de l'arbitre central).

IMPORTANT : le candidat ne devra porter lors de l'échange aucun bijou, chaîne, boucle d'oreille, barrettes larges, seules les lunettes de compétition sont autorisées ; les ongles doivent être courts. Il est interdit de s'enduire de corps gras.

9.1.2 Les protections

Il n'y a pas de protection obligatoire.

Le protège poitrine est fortement conseillé pour les femmes.

REMARQUE : Les bandages aux articulations ou attelles sont autorisées, uniquement sur avis médical qui doit être présenté lors de l'enregistrement, validé par le médecin officiel de la compétition.

10 L'ARBITRAGE de TUISHOU

Le corps exécutif d'arbitrage TUISHOU est composé de :

- Le Responsable des Arbitres
- Un arbitre central (par surface de tournoi)
- Deux arbitres auxiliaires (par surface de tournoi)
- Un juge de table (par surface de tournoi)
- Un chronométrateur (par surface de tournoi)
- Un coordinateur (peut être commun à plusieurs tables)

Le Responsable des Arbitres dirige le travail des groupes d'arbitres, assure la bonne application du règlement de compétition ; contrôle et vérifie toutes les préparations des compétitions.

Il explique le règlement et le programme de compétition sans avoir le droit de les changer.

Au cours de la compétition, selon l'exigence du travail d'arbitrage et de distribution du travail d'arbitrage, il a le droit de résoudre tout problème dû à l'erreur sérieuse commise par un juge.

Il vérifie et déclare les résultats de la compétition, veille à leur affichage et clôt l'arbitrage.

11 DÉROULEMENT D'UNE ÉPREUVE

Le ou les coordinateurs, en concertation avec les juges de tables et arbitres, organisent le déroulé des épreuves, lancent les poules et tableaux en parallèle si besoin, en fonction des temps alloués ou prévus, des ressources d'arbitrage, en ménageant au mieux des temps de repos pour les combattants, ou la possibilité pour certains qui participent à d'autres épreuves (taolus, sanshou...) d'aller effectuer leur passage sur une autre aire. Dans ce dernier cas, si un combattant s'est absenté et n'est pas revenu dans le temps qui lui avait été accordé, il est déclaré forfait.

- a) Dix minutes avant le début de l'épreuve, un appel général invite les compétiteurs concernés (poule, tableau) à se présenter à proximité de l'aire de confrontation où ils seront appelés nominativement pour vérification de leur inscription et de leur tenue.
- b) Un compétiteur ne se présentant pas au bout de trois appels sera déclaré forfait.
- c) Les membres de la poule sont rassemblés sur une ligne par les arbitres et nommés au début des reprises. A la fin des reprises, les compétiteurs sont à nouveau réunis en ligne devant les arbitres pour l'annonce des résultats de leur poule.
- d) Seule la présence d'un coach est autorisée à proximité de l'aire de rencontre. Il n'intervient pas pendant les reprises : toute intervention verbale du coach pendant l'échange est sanctionnée conformément au

règlement d'arbitrage.

- e) Il est remis à chacun des futurs combattants une ceinture rouge ou bleue, qu'il noue autour de sa taille
- f) Pour chaque rencontre, les concurrents sont distingués par leur ceinture rouge ou bleue : le premier appelé porte systématiquement la ceinture rouge.
- g) Pour chaque rencontre, l'arbitre central invite les compétiteurs à se placer sur l'aire de confrontation : chaque compétiteur pénètre sur l'aire et vient se placer au point indiqué par l'arbitre
- h) Au signal, chaque compétiteur doit saluer « poing et paume » l'arbitre central et les arbitres auxiliaires, son adversaire puis le juge de table et le chronométrateur.
- i) L'arbitre donne le signal de début de chacune des reprises par l'ordre « **KAÏSHI** » (signifie « commencez », se prononce « k'ai sheu »).
- j) L'arbitre interrompt l'échange par « **TING** » (signifie « stop », prononcez « t'ing ») chaque fois qu'il souhaite signifier un point marqué, un avertissement ou une sanction, ou pour réguler la confrontation.
- k) Les résultats (scores) d'une confrontation sont affichés en direct par le juge de table (tableau des points rouge/bleu).
- l) Un signal (gong) indique à l'arbitre que le temps est écoulé. Toute action effectuée lors du coup de gong est comptabilisée. C'est l'arbitre qui indique la fin de chaque reprise par TING.
- m) Durant le match, le temps n'est pas arrêté sauf sur indication de l'arbitre.
- n) A la fin de la rencontre, l'arbitre central indique le vainqueur, puis chaque compétiteur salue à nouveau son adversaire, l'arbitre central, les arbitres auxiliaires et les juges de table.
- o) Les résultats de la compétition sont ensuite affichés publiquement

12 ATTRIBUTION DES TITRES

L'attribution d'un titre de Champion ou de vainqueur nécessite la participation du compétiteur concerné à au moins une rencontre effective.

Modalités de classement pour chaque épreuve et catégorie d'âge et de poids en tournoi individuel :

- Le N°1 est médaille d'or
- Le N°2 est médaille d'argent
- Le N°3 est médaille de bronze

Modalités de classement pour chaque épreuve et catégorie d'âge et de poids en tournoi par équipe :

- L'équipe N°1 est médaille d'or
- L'équipe N°2 est médaille d'argent
- L'équipe N°3 est médaille de bronze